

Annexe 1 : TRANSPORTS DES ÉLÈVES – SORTIES CULTURELLES

en vertu de la délibération du Budget primitif en date du 13 février 2023

Actions culturelles et éducatives	Public bénéficiaire	Modalités de prise en charge	Nbre de prises en charge / an
Espace des Augustins	Écoles, collèges et lycées	180 € pour un trajet inférieur à 100 km aller-retour ou 230 €	Illimité
Abbaye de Belleperche	Écoles et collèges		2 par établissement scolaire / an
Archives départementales			
Musée Ingres Bourdelle (séances du service éducatif : les jeudis et vendredis)			
Festival Lettres d'Automne			
Abbaye St Pierre de Moissac			
Musée Calbet - Grisolles			
CPIE - Caylus			
Association Fermat Sciences Beaumont-de-Lomagne			
Le RIO - Montauban			
Abbaye de Beaulieu en-Rouergue (CMN)			
Château de Gramont (CMN)			
La Mounière, maison des mémoires - Septfonds			
Actions d'information sur l'orientation (Forum des Métiers)			
Visites à l'Hôtel du Département			
Pente d'eau de Montech			
La Muse - Bressols			
L'espace, Firmin Bouisset - Castelsarrasin			
Lieux partenaires du dispositif « Collège au cinéma »			
Festival « Big Bang des Arts »	Écoles et collèges		50% du coût des transports

Ces dépenses de transport sont prises en charge par le biais d'une participation versée aux établissements scolaires, au vu des factures acquittées.

Procédure à suivre : Transmettre au service culture (service.culture@tarnetgaronne.fr)

1. la facture avec **mention acquittée par le transporteur**,
2. et le R.I.B. de l'établissement scolaire.